



UN BOUCLIER ÉNERGIE POUR TOUS

« **N**ous vivons depuis deux ans une crise inédite dont les impacts sociaux, psychologiques et économiques sur la population sont importants. Alors que cette crise continue d'affecter les Françaises et les Français, **une flambée des prix des énergies vient aggraver dramatiquement la situation.**

En France, **5,6 millions de ménages, soit 12 millions de personnes**, vivent en situation de précarité énergétique, dans

DÈS 2022, PROTÉGEONS-NOUS CONTRE **LA HAUSSE DU PRIX DE L'ÉNERGIE**

des logements aux mauvaises performances thermiques impossibles à chauffer. 20 % de nos concitoyens ont froid chez eux. Plusieurs centaines de milliers de coupures d'électricité interviennent chaque année chez des familles qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures d'énergie. Les priver d'un accès minimum au gaz ou à l'électricité, pour vivre normalement, est indigne de notre pays et de notre temps. Pourtant, la situation risque de s'aggraver encore, et beaucoup d'autres personnes, déjà fragilisées par la crise économique et sanitaire, pourraient connaître le même sort.

L'accès à l'énergie nécessaire pour vivre dignement, à un prix qui n'oblige pas à choisir entre se chauffer et se nourrir, doit devenir au plus vite une réalité. Les solutions proposées et mises en œuvre par les pouvoirs publics depuis dix ans n'ont pas eu d'effets significatifs. La rénovation énergétique progresse trop lentement et ne permet pas de baisser les consommations énergétiques des ménages, ni les émissions de gaz à effet de serre qui accélèrent le réchauffement climatique. Nous devons offrir aujourd'hui à l'ensemble des citoyens, des solutions durables pour vivre confortablement dans leur logement, les aider rapidement à sortir de cette précarité inacceptable, tout en limitant l'impact négatif des passoires énergétiques sur la planète.

La rénovation énergétique présente de multiples bénéfices mais elle prend du temps. C'est pourquoi, **il faut agir vite pour se munir d'un véritable bouclier énergie, solide et protecteur !** Le prochain mandat présidentiel est un moment décisif : nous devons accélérer le rythme et introduire de nouvelles mesures politiques pour mettre fin à la précarité énergétique dès 2022. » ●

LE BOUCLIER ÉNERGIE

UNE RÉPONSE ADAPTÉE

DES MESURES COHÉRENTES
ET PROGRESSIVES

PLUSIEURS NIVEAUX D' ACTIONS

À COURTS ET MOYENS TERMES

LA MOBILISATION DE TOUS

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES
DE TRAVAUX ET DE MATÉRIAUX

➤ DES MESURES À EFFET IMMÉDIAT

— **Augmenter l'aide au paiement des factures via le chèque énergie**, proportionnellement aux difficultés de paiement vécues sur le terrain, afin d'offrir une réponse efficace à l'augmentation exceptionnelle des prix de l'énergie. Cette aide doit atteindre 700 euros par an pour les ménages en grande difficulté dès 2023 et être indexée sur les prix réels des énergies pour amortir efficacement les augmentations futures des prix.

— **Mettre en place, pour tous les fournisseurs, une interdiction des coupures d'électricité** afin d'instaurer un service minimum autour de 1000 watts, qui permet de maintenir un frigo et des lumières allumés, de pouvoir télétravailler et permettre aux enfants de faire leurs devoirs par exemple. Cette mesure, déjà pratiquée par certains fournisseurs, améliore la vie des personnes touchées, et facilite les discussions avec les fournisseurs à propos des factures impayées.

— **Abonder les Fonds de Solidarité Logement** et leur permettre d'accroître leur rôle dans le financement du reste à charge des travaux pour les ménages en précarité énergétique pour lesquels il n'y a pas d'autre solution. Comme le prévoit un décret de 2008, ces fonds doivent être abondés par tous les fournisseurs d'énergie. Ces derniers doivent également nommer des correspondants « solidarité - précarité » afin que les ser-

vices sociaux et les associations d'usagers puissent disposer d'interlocuteurs dédiés et identifiés sur le terrain.

— **Opérationnaliser les décisions d'interdiction de location des passoires énergétiques** prises dans le cadre de la loi Climat et résilience. Cela passe notamment par la promotion large d'aides financières importantes et l'accompagnement à disposition des propriétaires bailleurs ; et la précision du rôle et des moyens dont vont disposer les Caisses d'allocations familiales pour renforcer leurs actions de médiation entre propriétaires et locataires dans l'intérêt de tous. ●

➤ DES MESURES STRUCTURELLES À MOYEN TERME

— **Mettre en place et suivre une loi de programmation pluriannuelle pour la rénovation énergétique des bâtiments**, qui regroupera l'ensemble des dispositifs budgétaires, les moyens réglementaires, fiscaux et financiers adaptés et prévoira leur évolution pour une période de cinq ans. Cette loi s'intégrera dans le processus de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

— **Calibrer les aides à la rénovation énergétique de manière à atteindre en priorité le niveau BBC**, ou a minima un niveau de rénovation énergétique performante tel que défini par la loi Climat et résilience, pour toutes les rénovations, en une fois ou par étapes. Les aides doivent être également calibrées en fonction de la situation économique du bénéficiaire, de manière à prendre en charge 100 % du coût des travaux quand c'est nécessaire. L'équilibre des coûts et des bénéfices pour les finances publiques est toujours positif dans les situations de grande précarité, là où les coûts de l'inaction sont plus importants qu'une prise en charge maximisée.

— **Lier de manière obligatoire les aides publiques à un accompagnement public ou privé adapté**, pour les rénovations performantes dans un premier temps, avec un conseil neutre, financé jusqu'à 100 % pour les ménages les plus modestes en situation de précarité énergétique.

— **Systématiser, sur tous les territoires, les dispositifs « aller vers » de lutte contre la précarité énergétique** qui détectent les ménages vivant dans des passoires énergétiques grâce aux méthodologies du programme Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) qui associe les Centres communaux d'action sociale et les collectivités locales dans ce repérage. Pour multiplier les visites à domicile, il

faut renforcer les moyens humains des structures de terrain.

— **Permettre à l'offre de travaux de satisfaire les besoins des ménages** du point de vue de la qualité des travaux réalisés et de la performance globale des logements rénovés. Une formation accrue des professionnels du bâtiment est indispensable pour anticiper l'augmentation de la demande et modifier profondément le niveau de performance énergétique du logement et son confort, dans l'objectif de ne pas dégrader l'ambition visée par les aides publiques. La même logique doit prévaloir pour renforcer les capacités d'accompagnement des acteurs du conseil à la rénovation énergétique, en assurant un financement et une formation pérenne des conseillers.

— **Annoncer et préparer une obligation de rénovation des logements à l'horizon 2030**, en commençant par les mutations des passoires énergétiques (leur vente ou leur mise en location) et en profitant, dans les copropriétés, de l'opportunité des ravalements de façade pour embarquer des travaux de rénovation énergétique. Cette obligation, plus éloignée dans le temps, envoie un signal précoce sur l'importance pour les propriétaires, et pour l'ensemble de la société, des effets positifs de la rénovation des logements sur le maintien d'un patrimoine immobilier en bon état, sur la santé des occupants et sur l'amélioration du climat. ●

LE COÛT ET LES BÉNÉFICES DU BOUCLIER ÉNERGIE

€ 15 MILLIARDS

d'investissement public sont nécessaires chaque année pour rénover 27 millions de logements énergivores d'ici 2050.

Source : I4CE

278 000

emplois dans le secteur de la rénovation énergétique pourraient être créés d'ici 2022 grâce à un plan de relance vert.

Source : WWF

LA RÉNOVATION
DES 7 MILLIONS
DE **PASSOIRES
ÉNERGÉTIQUES**
POURRAIT
PERMETTRE
D'ÉCONOMISER :

Source : Initiative Rénovons

700 millions d'euros pour le système de soins, dont 614 millions d'euros pour la Sécurité sociale.

10,8 milliards d'euros sur la facture énergétique des ménages, soit 1100 euros en moyenne par ménage et par an.

14,67 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an à partir de 2040, soit l'équivalent de 17 % des émissions actuelles du secteur résidentiel et tertiaire.

2,06 milliards d'euros sur la facture énergétique de la France à partir de 2040.

105 TWh d'économies annuelles d'énergie primaire à partir de 2040, soit 14 % de la consommation du secteur résidentiel tertiaire.



UN BOUCLIER
ÉNERGIE
POUR TOUS

CONTACT : DANYEL DUBREIL
COORDINATEUR DE L'INITIATIVE RÉNOVONS !
DANYEL.DUBREUIL@RENOVONS.ORG